



Offre d'assurance 2025

Aperçu des prestations CSS.

La CSS aide ses assurés à rester en bonne santé, guérir ou vivre avec une maladie. Nous vous fournissons des offres et des conseils sur la santé et les solutions d'assurance adaptées qui peuvent être personnalisées selon vos besoins et votre budget. Dans environ 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous conseillons avec compétence et passion.

Conseil au 0844 277 277
Votre portail client sur css.ch/mycss

Votre santé.
Votre partenaire.



Domaine de prestations	Assurance de base obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)	Assurances complémentaires des soins selon la LCA	Assurances complémentaires d'hospitalisation selon la LCA		
	Assurance obligatoire des soins (LAMal)	Assurance standard CSS*	Assurance pour médecine alternative 2001*	Assurance standard CSS plus	Assurance d'hospitalisation demi-privée ou privée
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Couverture des coûts selon le tarif, dans toute la Suisse, chez des médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus				
Traitements ambulatoires: Médecine alternative	Acupuncture, médecine anthroposophique, pharmacothérapie de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie et phyto-thérapie: couverture des coûts selon le tarif, dans toute la Suisse chez des médecins reconnus, ayant suivi un perfectionnement reconnu de FMH dans la discipline de médecine complémentaire concernée		Max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins alternatives****, pour des traitements effectués par des fournisseurs de prestations et des méthodes de médecine alternative reconnus par la CSS		
Hospitalisation (en Suisse)	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS) en division commune	Mêmes prestations que pour les traitements ambulatoires. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et la CSS). Libre choix du médecin et de l'hôpital. Choix de la division hospitalière possible avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Commune: sans participation aux coûts Demi-privée: 20 %, max. CHF 4000 Privée: 35 %, max. CHF 7000	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et la CSS) dans la division assurée demi-privée ou privée. Autres variantes possibles: Franchise annuelle demi-privée: CHF 1000 ou CHF 2000 Franchise annuelle privée: CHF 3000 ou CHF 4000 Division demi-privée avec liste limitative des hôpitaux
Prestations facultatives en cas d'hospitalisation		Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit d'une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance		Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance	Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance
Etranger	Couverture des coûts cas d'urgence en ambulatoire et en stationnaire dans la division commune, au max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour les pays de l'UE (y c. l'Islande, la principauté de Liechtenstein et la Norvège) sont applicables des dispositions particulières selon les accords bilatéraux	Couverture des coûts dans le monde entier en cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire en division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base). Couverture des coûts illimitée pendant 10 semaines (jusqu'à 30 ans)		Couverture des coûts dans le monde entier pour les cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire dans la division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base), division demi-privée/privée avec participation aux coûts en %, comme en Suisse	Couverture des coûts dans le monde entier pour des cas d'urgence dans les mêmes proportions que les coûts dans le canton de domicile en Suisse (couverture d'assurance demi-privée ou privée)
Promotion de la santé / Prévention	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 12)	Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale de la liste des médicaments, de la liste des spécialités ou de la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée	Médicaments sur prescription médicale et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)**	Médicaments phytothérapeutiques et homéopathiques selon la liste de la CSS, dans la mesure où le fournisseur de prestations est reconnu par la CSS pour la méthode concernée. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****	Médicaments sur prescription médicale et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)**	
Cures balnéaires et de convalescence	Cures balnéaires**: CHF 10 par jour, max. 21 jours par année plus frais méd; cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal				
Maternité/Allaitement	8 examens de contrôle, 2 échographies en cas de grossesse normale, naissance à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance, cours de préparation à l'accouchement max. CHF 150, conseil en allaitement max. 3 séances	Couverture des coûts liés à des examens de contrôle et des échographies***, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»	Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»	Couverture des coûts liés à des examens de contrôle et des échographies***, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»	Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»
Stérilisation		Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire		Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire	
Correction des oreilles		Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire, jusqu'à 18 ans révolus		Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus	
Examens gynécologiques préventifs	Tous les 3 ans, selon le tarif, dans toute la Suisse	Examens gynécologiques préventifs***		Examens gynécologiques préventifs***	
Prévention médicale / Vaccins	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 12)	Cf. rubrique compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé»
Verres de lunettes / Lentilles de contact	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus	CHF 250 par paire de lunettes, jusqu'à 18 ans révolus CHF 250 tous les 3 ans, à partir de 19 ans		CHF 200 par paire de lunettes, jusqu'à 18 ans révolus CHF 200 tous les 3 ans, à partir de 19 ans	
Frais de transport et de sauvetage	Transport: 50 %, max. CHF 500 par année civile Sauvetage: 50 %, max. CHF 5000 par année civile (Suisse)				
Soins à domicile / Soins dans un EMS	Coûts des traitements sur prescription médicale et mesures thérapeutiques dispensées par des organisations Spitex reconnues, à domicile ou dans des EMS				
Moyens auxiliaires	Contributions prescrites par la loi pour des moyens auxiliaires selon la «Liste des moyens et appareils»	Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS		Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS	
Hygiène dentaire		50 %, max. CHF 150 par année civile pour les adultes, jusqu'à 30 ans			
Traitements dentaires	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 17 à 19b) (accidents dentaires uniquement si couverture en cas d'accident incluse)	50 %, max. CHF 1000 par année civile, jusqu'à 18 ans révolus 50 %, max. CHF 1000 par année civile pour extraction des dents de sagesse, à partir de 19 ans		50 %, max. CHF 1000 par année civile, jusqu'à 18 ans révolus 50 %, max. CHF 1000 par année civile pour extraction des dents de sagesse, à partir de 19 ans	
Correction de la position des dents		50 %, max. CHF 12 000, jusqu'à 20 ans révolus		50 %, max. 12 000, jusqu'à 20 ans	
Psychothérapie	Couverture des coûts de la psychothérapie médicale selon (l'art. 2 OPAS) et de la psychothérapie pratiquée par des psychologues selon (l'art. 11b OPAS)	CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base		CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

* Les assurés jusqu'à l'âge de 30 ans qui ont conclu l'assurance standard CSS, l'assurance pour médecine alternative et l'assurance pour cas d'urgence variante 1 bénéficient d'un rabais de combinaison «zoom».

** Dans des établissements thermaux reconnus

*** 10 % de quote-part

**** 20 % de quote-part, CHF 300 de franchise pour les adultes

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé».

En tant que partenaire santé, nous en faisons plus. Nous contribuons à de nombreuses activités pour la santé, la prévention et le bien-être. Choisissez en fonction de vos envies et de votre situation.

En concluant **l'un des produits suivants**, vous bénéficiez du compte «santé» ainsi que du bonus du compte «santé».

Produits	Compte «santé» (Echelon de l'offre)	Bonus du compte «santé»
Assurance Standard CSS	Balance ★★	✓
Assurance Standard CSS plus	Balance ★★	✓

De plus, avec les produits d'assurance d'hospitalisation privée ou demi-privée, vous bénéficiez de prestations du compte «santé» échelon Balance, toutefois sans le bonus du compte «santé».

Si vous avez plusieurs produits qui donnent droit à des prestations du compte «santé», c'est la variante de l'assurance d'hospitalisation myFlex qui est déterminante.

Compte «santé».

Domaine d'offre	Etendue de l'offre
	Contribution maximale tous domaines confondus par année civile 50 %, max. CHF 500
Echelon de l'offre	Contribution maximale par domaine et par année civile Pour les prestations de plusieurs domaines: voir le maximum pour tous domaines confondus
Famille	50 %, max. CHF 500
Fitness	50 %, max. CHF 250
Activité physique	50 %, max. CHF 250
Divers	50 %, max. CHF 250
Check-up Informations sur css.ch/check-up	50 %, max. CHF 500 toutes les 2 années civiles assurées

Bonus du compte «santé».

Domaine d'offre	Etendue de l'offre
Association sportive Contribution à la cotisation de membre actif d'une association sportive en Suisse	50 %, max. CHF 100/ année civile
Murs/salles d'escalade (mur, bloc) Contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une salle d'escalade publique en Suisse	
Piscine ouverte/couverte Contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une piscine publique ouverte ou couverte en Suisse	
Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale Contributions à la carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et à la carte saisonnière locale de Loipen Schweiz et de ses organisations régionales	
Podomètre (Podomètre reconnu: Fitbit, Garmin, Polar ou Suunto)	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées

L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur: css.ch/comptesante

Autres offres pour la promotion de la santé.

Economiser futé: Profitez de rabais dans le shop en ligne enjoy365.ch

enjoy**365**

Se motiver au quotidien: Avec l'appli active365 votre mode de vie sain est récompensé jusqu'à CHF 400

active**365**

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

Prestations

- Couverture pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
- Libre choix de l'avocat/e dans le cadre d'une procédure judiciaire
- Représentation de vos intérêts par des avocat/es expérimentés jusqu'à hauteur de max. CHF 1 000 000
- En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Protection juridique des patients.

Prestations

L'assurance de protection juridique du patient offre une protection complète en cas de différends juridiques en rapport avec des erreurs de traitement médical en cas de maladie ou d'accident.

Par litige, les coûts suivants, énumérés de manière exhaustive, sont pris en charge jusqu'à concurrence de CHF 250 000 en Europe de CHF 50 000 hors d'Europe.

- Frais d'avocat suivant les tarifs localement en vigueur
- Frais d'expertise occasionnés par le tribunal ou par la personne assurée
- Frais de justice et de procédure ainsi qu'indemnisation pour les frais de procès à la partie adverse
- Les frais d'encaissement de montants attribués à la personne assurée

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Assurance pour soins dentaires.

Prestations

- Examens de contrôle
- Traitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire
- Correction de la position des dents
- Interventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes

Aperçu des variantes

50 %, max. CHF 1000 par année civile

75 %, max. CHF 2000 par année civile

75 %, max. CHF 3000 par année civile

75 %, max. CHF 5000 par année civile

excl. correction de la position des dents

Franchise CHF 500 par année civile

Assurance de cure et de soins.

Condition de conclusion

Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Condition d'allocation des prestations

Ordonnance médicale au préalable

Prestations

- Contribution pour:
 - cures balnéaires
 - cures de convalescence après hospitalisation
 - soins à domicile et aide ménagère

Variante 1

max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 800 par année civile

Variante 2

max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 1600 par année civile

Variante 3

max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 2400 par année civile

Assurance pour cas d'urgence.

Condition de conclusion

Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Prestations

Transports d'urgence jusqu'à l'hôpital approprié le plus proche

max. CHF 5000 par cas

Variante 2

max. CHF 7000 par cas

Variante 3

illimité

Transports servant à éviter ou à raccourcir des hospitalisations

max. CHF 750 par année civile

max. CHF 1050 par année civile

max. CHF 1500 par année civile

Opérations de recherche et de sauvetage

max. CHF 50 000 par cas

max. CHF 70 000 par cas

max. CHF 100 000 par cas

* Les assurés jusqu'à l'âge de 30 ans révolus qui ont conclu l'assurance standard CSS, l'assurance pour médecine alternative et l'assurance pour cas d'urgence variante 1 bénéficient d'un rabais de combinaison «zoom».

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 2 100 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350 %

Assurance pour décès ou invalidité par maladie.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 600 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25 %

(Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

Assurance voyages.

Prestations

L'assurance voyages propose une couverture d'assurance complète à l'étranger et en voyage.

- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur css.ch/voyages ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Assurance-ménage.

Prestations Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour personnes conduisant des véhicules à moteur de tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, personnes louant ou empruntant des chevaux et activités exercées à titre accessoire

Prestations Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, la casco vélo, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

Prestations Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment en cas de vol par effraction et de perte de loyer

Comment peux-tu organiser activement ton temps?

L'appli active365 t'offre de nombreuses possibilités dans les domaines de l'activité physique, de l'alimentation et de la pleine conscience.

En savoir plus



Ce prospectus est censé vous fournir un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.

